

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/261  
18 octobre 1977

ORIGINAL: FRENCH

Troisième session  
TROISIEME COMMISSION

Dual distribution  
-----

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS  
DE L'HOMME

Belgique: Proposition de modification du texte de l'amendement commun  
à l'article 3 (A/C.3/274/Rev.1)

"Tout individu a droit à la vie, à la liberté, et au respect  
de l'intégrité physique et morale de sa personne."